

## La « mérinisation » du cheptel ovin en Touraine sous le Consulat et le Premier Empire

Pierre DESBONS\*



Crédit photo : <https://www.futura-sciences.com/planete/definitions/faune-merinos-17541/>

Le terme [mérinisation](#) désigne l'ajout de *sang* Mérinos dans une population ovine. Le [Mérinos](#) est une race ovine très réputée pour la finesse et la quantité de sa laine. Originnaire d'Asie Mineure elle est introduite en Espagne au XII<sup>e</sup> siècle où elle est développée et améliorée à grande échelle. Depuis cette époque, l'Espagne garde jalousement le monopole de la production de laine fine en Europe. Les accords entre états autorisent des exportations parcimonieuses d'animaux reproducteurs à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle vers la France (1672, 1760, 1763, 1776, 1786), la Suède (1723), la Saxe (1765).

La Convention obtient le 22 juillet 1795 (4 thermidor an III), par le [Traité de Bâle](#), la possibilité de « faire extraire d'Espagne » pendant cinq ans 1 000 brebis et 100 béliers par an. Le Directoire hésite pendant quatre années avant de mettre à exécution le traité. En mai 1799 (Prairial an VII), le ministre de l'Intérieur, ([François de Neufchâteau](#)), initie la première « extraction ». [François-Hilaire Gilbert](#), vétérinaire à [Alfort](#) et membre du Bureau consultatif d'agriculture, part pour l'Espagne en septembre, sélectionner les animaux dans les meilleures cavagnes<sup>1</sup>.

À partir de 1800, sous le Consulat et l'Empire, l'état de guerre quasi permanent en Europe rend l'approvisionnement en laine difficile. Les besoins augmentent pour vêtir les armées. Napoléon encourage l'élevage en le plaçant sous l'autorité de l'État.

Les extractions prévues par le traité de Bâle continuent avec plus ou moins de succès jusqu'en 1800. Puis d'autres importations sont réalisées jusqu'en 1814. Pour multiplier et adapter les animaux de race pure mérinos importés d'Espagne, le gouvernement crée des bergeries d'État et plusieurs éleveurs avertis font de même dans leur propre bergerie. Pour faire face aux besoins en laine de plus en plus pressants, les projets de l'État sont ambitieux :

*Un décret du 8 mars 1811 prévoyait la création en deux ans de 60 dépôts de béliers mérinos et ce nombre devait être porté à 500 en sept ans. Chacun de ces dépôts*

---

\* Secrétaire adjoint de l'Académie de Touraine.

<sup>1</sup> Immenses troupeaux, appartenant à des grands seigneurs, à des prélats, à des monastères.

*contiendrait 150 béliers au moins et 250 au plus. En période de monte, ils seraient mis gratuitement à la disposition des éleveurs.*

La multiplication des animaux pur-sang mérinos ne peut seule assurer la fourniture des quantités colossales de laine ; il faut convertir rapidement les races indigènes<sup>2</sup>. C'est ainsi que les béliers pur-sang, mis à disposition ou vendus aux cultivateurs, sont croisés avec leurs brebis de race commune. Les produits issus de ces croisements, appelés métis, produisent une laine plus ou moins fine suivant le pourcentage de *sang* mérinos. L'administration évalue à 2 000 000 de mérinos et 10 000 000 de métis, le nombre de bêtes à laine nécessaires pour approvisionner les manufactures de drap.

Le comte [Morel de Vindé](#), éleveur et agronome, prohibe l'utilisation de bélier métis dans les élevages « en progression » afin d'obtenir rapidement un taux élevé de sang mérinos :

*Je nomme troupeau de progression un troupeau composé d'abord d'un petit nombre de bêtes pures répandues sans autre soin qu'une marque particulière dans le troupeau, d'abord commun, puis métis, s'agrandissant successivement de ses propres produits, bannissant du troupeau, à mesure qu'il s'agrandit, des bêtes métis qu'il remplace, et finissant, au bout d'un nombre d'années quelconque, par envahir tout le troupeau, et par y rester seul [Morel de Vindé 1808, p. 25].*

La Touraine qui compte un cheptel d'environ 320 000 animaux, n'est pas choisie par [Tessier](#), inspecteur général des bergeries en France, pour y établir une bergerie nationale. Cependant, le hasard permet qu'un personnage important de l'État achète un domaine en Touraine et y crée une bergerie privée dédiée à l'élevage des mérinos de race pure.

[Jean-Antoine Chaptal](#), conseiller d'État et ministre de l'Intérieur, acquiert la Ferme-du-Parc à Chanteloup (Amboise) le 31 juillet 1802 pour 20 000 livres, à Charles Guyot, architecte à Tours. Profitant de sa haute position, Chaptal obtient un beau troupeau extrait de l'une des meilleures cavagnes, offert par Manuel Godoy, Secrétaire d'état (chef du gouvernement) du roi d'Espagne Charles IV :

*A cette même époque [1802] le [Prince de la Paix](#) [Manuel Godoy] fit présent à M. Chaptal de 150 mérinos de la cavagne de [El Paular](#), qui furent dirigés, avec la troisième importation du gouvernement, sur sa terre de Chanteloup. [Tessier 1839]*

A partir de 1803, le troupeau de Chanteloup s'agrandit rapidement sous la direction du régisseur M. Lanouvelle et acquiert une renommée régionale et européenne.

*La bergerie de Chanteloup, qui avait abrité le troupeau du duc de Choiseul, étant devenue trop petite pour un tel nombre d'ovins, Chaptal acheta près d'Amboise, sur la commune de Saint-Règle, le domaine des Arpentis qui couvrait 300 ha, pour y loger et nourrir son troupeau, qu'il engraisa, comme les autres animaux, avec les feuilles et le collet des betteraves, ainsi qu'avec le résidu des fabrications de saccharines [...]. Le succès venant, le troupeau s'était agrandi au point d'atteindre 1 200 têtes. [Viel 1995]*

Le 19 février 1808, dans une lettre au préfet d'Indre-et-Loire, Chaptal met en vente 200 mérinos sélectionnés :

---

<sup>2</sup> Le cheptel français compte environ 30 000 000 de bêtes à laine de races communes, produisant une laine médiocre.

*Je connais, Monsieur le Préfet, votre goût pour l'agriculture et les soins que vous prenez pour améliorer cette première branche de la prospérité publique dans votre département. Je crois donc entrer dans vos vœux en vous faisant connaître les ressources que peuvent trouver les propriétaires de bêtes à laine dans la vente de 200 mérinos qui proviennent du superbe troupeau de Chanteloup. Je vous prie d'inscrire la notice que j'ai l'honneur de vous adresser dans le Journal du Département et d'en distribuer les exemplaires aux principaux cultivateurs.*

*Il existe en France un petit nombre de troupeaux mérinos race pure, qui jouissent d'une réputation et d'une supériorité méritées. Celui de M. le Sénateur Chaptal a été formé par le choix de ce qu'il y a de plus renommé en Espagne ; il prospère depuis cinq ans ; il n'y a aucun mélange de métis ; il n'y est entré aucun individu de ces dernières importations frauduleuses, qui ne méritent aucune confiance ; les toisons en sont recherchées et vendues au plus haut prix du commerce. Ce troupeau fournit à la vente, cette année, environ 200 individus, tant mâles que femelles, depuis l'âge de deux ans et demi jusqu'à quatre. Aucune brebis destinée pour la vente n'a porté plus de deux fois. Les personnes qui désireront acquérir peuvent s'adresser à M. Lanouvelle, à Chanteloup, par Amboise, département d'Indre-et-Loire. Les propriétaires qui voudraient connaître ce troupeau, et s'instruire des moyens de le gouverner, peuvent envoyer sur les lieux des hommes de confiance ; on leur donnera tous les renseignements qu'on pourra désirer, tant pour la nourriture que pour la conduite de ces animaux précieux. Les bergers pourront même y passer tout le temps convenable pour y recevoir les instructions nécessaires, et y prendre par eux-mêmes des leçons pratiques sur l'art de bien administrer un troupeau de mérinos.*

Les beaux résultats obtenus par M. Chaptal, incitent quelques propriétaires avertis du département à suivre son exemple. Parmi ces personnes, on peut citer [Joseph Robert Aubry-Patas](#) propriétaire de la terre du Plessis à Saint-Antoine-du-Rocher. J-R Aubry-Patas est aussi un personnage important en Touraine : maire de Tours (1801-1804), conseiller de préfecture en 1804, vice-président de la Société d'agriculture. Son gendre<sup>3</sup> évoque rétrospectivement (1843) l'engagement de son beau-père pour l'amélioration de la production ovine :

*M. Aubry ne fut point sourd à l'appel de M. Chaptal ; il consacra une somme de 10 000 fr. à l'achat d'un fort petit troupeau [estimé entre 50 et 100 bêtes], car à cette époque on avait peu de mérinos pour cette somme ; des soins bien entendus le firent augmenter rapidement. D'un autre côté, l'administration départementale acheta aussi un troupeau qu'elle donna à cheptel à mon beau-père ; en très peu d'années ces deux troupeaux s'accrurent tellement, qu'il fut en état d'en vendre et même d'en donner aux agriculteurs qui n'avaient pas été assez hardis pour suivre son exemple. M. Aubry n'eut donc pas à se repentir de son entreprise, et réalisa pendant plusieurs années de grands bénéfices.*

---

<sup>3</sup> François Le Breton de Vonne (1789-1856), maire de Saché et propriétaire de la Haute-Chevrière.

Aux termes de la circulaire du ministre de l'intérieur, en date du 5 novembre 1819, trois agriculteurs de Notre-Dame-d'Oé sont distingués pour « tous les soins à l'éducation des mérinos en grand » : V<sup>ve</sup> de Flavigny, MM. Houssard<sup>4</sup> et Petit.

En 1809, le [général de Menou](#), originaire de Boussay (sud Touraine), administrateur général du Piémont, offre au département d'Indre-et-Loire un troupeau de 25 béliers mérinos pour être distribués à des éleveurs du terroir. Les animaux arrivant à pied depuis Turin sont officiellement accueillis sur le mail de Tours par les autorités. Leur état sanitaire est mauvais (maigreur due à une diarrhée coliquative). Soignés dans la bergerie départementale chez M. Aubry-Patas à Saint-Antoine-du-Rocher, leur état s'améliore. Le 25 août 1810, lors de la séance de la Société d'agriculture, M. le Préfet, tout en remerciant le [général de Menou](#), extrait neuf béliers pour offrir « à titre de récompense et d'encouragement, aux neuf propriétaires et agriculteurs de ce département qui ont paru mériter cette marque de distinction » : MM. Derouet-Granalach, adjoint à la mairie de Tours, propriétaire à Parçay ; Leroux, maire de Saint-Antoine et propriétaire audit lieu ; Saisy, membre du conseil général du département et propriétaire à Neuvy ; Piballeau, maire de Razines et propriétaire audit lieu ; Robin, propriétaire à Chizay, commune de Parçay ; Belin-Ducouteau, adjoint au maire de la Croix de Bléré ; Moisand, cultivateur à la Châtre, commune de Saint-Ouen ; Rousseau, maire de la Roche-Posay, propriétaire à Yzeures ; Pallu de la Noblaye, maire et propriétaire à Lémeré, arrondissement de Chinon.

Lors de la séance publique du 22 août 1812, la Société d'agriculture distribue six béliers mérinos à MM. Bouriat, président de la Société de médecine ; M. Huberdeau, fermier à Marcilly, arrondissement de Chinon ; M. Doudon-Leduc, maire de Véretz ; M. Gauron, de Chamalley, près Loches ; M. Benoît Mauclair, arrondissement de Loches ; M. Leblond, de Saint-Cyr, près Tours.

Après quinze années de *mérinisation*, le cheptel ovin de Touraine est sensiblement transformé. Sur un total de 320 000 animaux il y a 2 500 mérinos, 6 000 métis et 311 500 indigènes, produisant respectivement 11 tonnes, 18 tonnes, et 226 tonnes de laine suint<sup>5</sup>. Onze pour cent de la laine provient des animaux mérinos et métis, situant l'Indre-et-Loire dans la moyenne française. Les départements autour de Paris, (Aisne, Eure, Eure-et-Loir, Loiret, Oise, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Seine-Inférieure) sont en tête pour la proportion et la quantité de laine fine mérinos et métis. La *mérinisation* des troupeaux permet aux éleveurs d'augmenter sensiblement leur revenu en vendant une plus grande quantité de laine fine à un prix élevé pouvant atteindre 7 francs/kg en suint. Cette situation favorable à l'élevage ovin pour la laine prend fin avec l'Empire. Une fois la paix faite, tous les pays limitrophes de la France inondent nos fabriques de leurs laines et les prix tombent à 2 francs/kg. Une nouvelle époque commence pour l'élevage ovin durant la Restauration avec le déclin des mérinos. Le développement des centres urbains suscite une augmentation des besoins en viande et la mécanisation de l'industrie lainière a pour conséquence la demande d'une laine longue. Les éleveurs les plus aisés reconvertissent leur cheptel en important des races anglaises (Dishley, New-Kent, Southdown) qu'ils croisent avec les mérinos, les métis, ou les indigènes pour satisfaire le marché.

---

<sup>4</sup> Pierre Georges Houssard (1774-1849), membre de la Société d'agriculture, maire de Cerelles, père de [Georges-François](#) député et sénateur.

<sup>5</sup> Laine non lavée.

## Sources :

*Annales de la Société d'agriculture des sciences, d'arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire*. Tome XXIII. 1843 p. 38-45.

*Archives départementales d'Indre-et-Loire*, cotes 7M73, 7M242, 7M244

*Ethnozootechnie* n° 3. 1964, « Les débuts de la mérinisation ».

*Recueil des séances de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire*. 6<sup>e</sup> Cahier. Tours 1806-1810.

CHARLOT. M.G, Observations sur la race ovine dans le département d'Indre-et-Loire, *Annales de la Société d'agriculture des sciences, d'arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire*, Tome XXX, 1850, p. 29-34

DENIS, Bernard, « L'École vétérinaire d'Alfort et le mouton Mérinos ». *Bull. Soc. Méd. Sci. Vét.*, 2007, 7 : 94-103.

CHAPTAL (Le comte), *De L'industrie française*. Paris. 1819.

VIEL, Claude, « Deux propriétaires terriens éminents : Lavoisier, dans le Blésois et Chaptal en Touraine », *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Touraine*, Tome 8, 1995, p. 75-92.

EVRARD, Fernand, « Le commerce de laines d'Espagne sous le Premier Empire ». *Revue d'histoire moderne*, tome 12 N° 28, 1937. pp. 197-226; [https://www.perse.fr/doc/rhmc\\_0996-2727\\_1937\\_num\\_12\\_28\\_3878](https://www.perse.fr/doc/rhmc_0996-2727_1937_num_12_28_3878)

LAURENCIN, Michel, *La vie en Touraine au temps de Balzac*. 2008. (p. 169-170).

MOREL DE VINDÉ, M., *Mémoire et instruction sur les troupeaux de progression*, Paris 1808.

LÓPEZ R. Sabatino, El origen de la oveja merina. *Estudios de Historia Moderna*, IV, 1954, p. 121-132.

TESSIER, M., *Histoire de l'introduction et de la propagation des Mérinos en France*. Paris 1839.

Décembre 2020